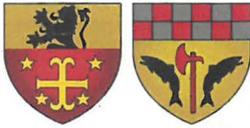


Gemeng  
Kiischpelt



AVIS AU PUBLIC  
EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL  
ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Il est porté à la connaissance du public que le Projet d'Aménagement Particulier «**im Thal**», portant sur des fonds sis à Pintsch, introduit par le bureau « Architektbüro abplus SA » au nom et pour le compte du Fonds du Logement,

est déposé **pendant 30 jours** à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ceci **à partir du 3 octobre 2022**.

Le projet d'aménagement particulier est également publié pendant la même durée au site internet de la commune de Kiischpelt ([www.kiischpelt.lu](http://www.kiischpelt.lu)).

Dans le délai de trente jours visé à l'alinéa qui précède, c'est-à-dire **jusqu'au 2 novembre 2022** inclus, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Wilwerwiltz, le 3 octobre 2022  
Le collège échevinal,